

# Résolution présentée par la délégation de la République du Brésil

Thème	Développement durable
Concerne	Un changement de critères pour entrer dans le Patrimoine mondial de l'UNESCO
L'Assemblée Générale,	
Déplorant	la dégradation des structures culturelles tels que les musées ou les sites naturels, comme le montre un rapport du WWF France qui affirme que près de 114 sites naturels inscrits au Patrimoine mondial sont menacés,
Attristée	par l'incendie de la demeure du Duc de Lorraine, en France, en 2003, l'incendie du Musée d'histoire naturelle de New Delhi en avril 2016 ou encore l'incendie du Musée national de Rio de Janeiro en septembre 2018,
Consciente	que tous ces lieux abritaient des pièces uniques, comme par exemple, Luzia, qui est le plus ancien squelette humain trouvé en Amérique du Sud et qui a disparu lors de l'incendie du Musée national de Rio de Janeiro et qui est perdu à jamais,
Remarquant	qu'une majorité de ces désastres sont dus à de mauvaises infrastructures et le piteux état des bâtiments, comme l'illustre bien le cas du Musée naturel de Rio de Janeiro qui était à la limite de l'abandon,
Soulignant	que la perte du Patrimoine n'est pas uniquement un problème national, mais mondial, et que sa dégradation est un appauvrissement pour tous,
Regrettant	le départ des Etats-Unis d'Amérique en tant qu'Etat membre de l'UNESCO qui représentait près de 20% du budget de l'Organisation,
Constatant	que l'obligation de payer toutes ses cotisations avant de pouvoir faire une requête auprès du Patrimoine mondial défavorise les pays moins riches, qui n'ont pas forcément la possibilité d'avoir un budget suffisant alloué à la culture,
Affirmant	qu'une augmentation du budget de l'UNESCO pourrait assurer une meilleure protection du Patrimoine mondial,
Décide	d'abolir le critère obligeant les États membres de s'acquitter de toutes leurs cotisations, avant de soumettre un projet pour la sauvegarde du Patrimoine, mais en contrepartie du versement d'une partie des bénéfices générés par l'exploitation des infrastructures appartenant au Patrimoine mondial ;
	- d'encourager chaque pays à faire davantage de subventions volontaires au profit de l'UNESCO, afin de soutenir les échanges inter-culturels, les recherches scientifiques à travers le monde, un accès pour tous à l'éducation et promouvoir la paix.

Le texte français fait foi